

# Piles et batteries = risque incendie

## 4 DÉPARTS DE FEU

ont eu lieu sur les centres de transfert, de tri et de traitement des déchets meusiens depuis début 2025.

## +150% D'INCENDIES

causés par des piles ou batteries au lithium depuis 10 ans.

Cette évolution est parallèle à celle du nombre d'appareils électriques et électroniques que nous possédons.



Les piles et batteries, notamment celles au lithium, peuvent facilement s'échauffer et déclencher un départ de feu lorsqu'elles sont endommagées, par exemple lors de manutentions ou lorsqu'elles sont compressées entre d'autres déchets.

Les feux causés par des piles au lithium sont particulièrement **difficiles à maîtriser**. Chaque année, des installations de gestion des déchets partent en fumée à cause de piles, de batteries ou de petits appareils électriques qui sont jetés dans la poubelle noire ou jaune.

## RECYCLAGE DES PILES



## CONSIGNES DE TRI

Les piles et batteries doivent impérativement être jetées dans le **bac à piles en déchetterie ou en magasin**.

Les appareils et objets fonctionnant à pile et à batterie, peu importe la matière qui les compose, sont à jeter dans le bac "**petit appareil électrique**".

## LES RISQUES LIÉS À LA GESTION DES DÉCHETS

Collecter, massifier, trier et traiter les déchets peut s'avérer dangereux. Lorsque vous jetez un objet, pensez à prendre quelques précautions pour vous protéger et protéger les acteurs de la chaîne de gestion des déchets :

- Risque de **coupure** : les déchets tranchants (vaisselle cassée, lame de rasoir ou de cutter) peuvent être emballés avant d'être jetés pour éviter de passer à travers les sacs.
- Risque de **contamination** et de **piqûre** : les déchets médicaux (appelés DASRI), notamment piquants et coupants, sont collectés dans des récipients spécifiques, à récupérer en pharmacie.

